

Fiche de Données de Sécurité

OPAQUE

Fiche du 9/11/2012, revision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: OPAQUE
Code commercial: 01.009

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit et emploi:
Emulsion métallisée pour sols.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. 0039 02 3285220
fax 0039 02 33501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoisons tel. 0140054848
KITER S.R.L. - tel. 0039 02 3285220 (heures de bureau).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs:

La mélange n'est pas à se considérer dangereuse.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement:

Aucun autre risque.

2.2 Éléments de étiquetage

Special Provisions:

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers :

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.

Autres risques:

Aucun autre risque.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des préparations, et classification relative :

Aucun.

Composition: émulsion aqueuse de polymères, cires naturelles et synthétiques.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau:

OPAQUE/1

Page n. 1 de 6

Fiche de Données de Sécurité

OPAQUE

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale. Ne pas administrer de liquides par voie orale si le sujet n'est pas conscient.

En cas d'inhalation:

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucun.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement:

Aucun.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Aucun en particulier.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher le coulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Fiche de Données de Sécurité

OPAQUE

Conserver hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés. Le produit craint le gel.

Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale.

Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques:

Aucun.

Contrôles de l'exposition environnementale:

Aucun.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide blanc laiteux
Odeur:	Sans odeur
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	9 +/- 0,5
Point de fusion/congélation:	N.D.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.D.
Densité des vapeurs:	N.D.
Point éclair:	Non inflammable
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.D.
Densité relative:	1.02 kg/l
Hydrosolubilité:	Totale
Liposolubilité:	Non miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.D.
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition:	N.D.
Viscosité:	N.D.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.D.

9.2 Autres informations

Miscibilité:	N.D.
Liposolubilité:	N.D.
Conductibilité:	N.D.

Fiche de Données de Sécurité

OPAQUE

Propriétés caractéristiques des groupes de substances: N.D.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité:
Stable en conditions normales.
 - 10.2 Stabilité chimique:
Stable en conditions normales.
 - 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:
Aucun.
 - 10.4 Conditions à éviter:
Le produit craint le gel. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.
 - 10.5 Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
 - 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Aucun.
-

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Le degré de toxicité du produit est très bas. Un contact prolongé peut causer irritations.
-

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité:
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
 - 12.2 Persistance et dégradabilité
Aucun.
 - 12.3 Potentiel de bio-accumulation:
N.A.
 - 12.4 Mobilité dans le sol:
N.A.
 - 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.
 - 12.6 Autres effets néfastes:
Aucun.
-

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
-

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 Numéro ONU:
N.A.
- 14.2 Nom de l'expédition des Nations unies:
N.A.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:
N.A.
- 14.4 Groupe de l'emballage:
N.A.
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
No
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
N.A.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:
No

Fiche de Données de Sécurité

OPAQUE

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses).

Dir. 99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses).

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant de agents chimiques pendant le travail).

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE.

Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP),

Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexel).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

NO

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 453/2010/UE. Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Istituto Superiore di Sanità (Italie) - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

Fiche de Données de Sécurité

OPAQUE

PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.